

COMITE Saint Marceau le 24 février 2016 20h00
Réunion préparatoire Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Présentation succincte du comité Philippe Legesne
Présentation Partie Défense Guy Delaporte et introduction projet maison pluridisciplinaire.

Tour de table présentation des participants. Listing des participants.

Idee à développer : création maison médicale Saint Marceau, en vue d'une SISA.
1 ère étape création d'une association support : Professionnel Dr lallement et Dr Koçak
Comité Saint Marceau : Guy Delaporte.

Statuts à concevoir. Collectif à réaliser.
Liens ARS et CCAS Service Santé.

Professionnels Infirmières à contacter : constat, ces professionnels ne sont pas représentés ce soir.

Démarche, méthodologie : définir les réels besoins dès maintenant en vue de la création SISA.
Combien de praticiens. Evaluer, les nécessités en termes de locaux...

Pour les locaux, pas forcément un périmètre obligatoire sur le quartier. Voir des locaux d'environ 700 m2.

Effort de prospection auprès des jeunes généralistes.

La première association a pour but de regrouper une majorité de professionnels intéressés par le projet, ceci étant, ces derniers n'auront pas forcément à s'engager au-delà. Ce projet doit être validé par l'ARS.

Par ailleurs, le Diagnostique santé pour le quartier St Marceau nous sera communiqué par L'ARS le 26 février.
Madame Bel, directrice du CCAS, suit ce projet. Fait remonter la nécessité d'avoir le projet médical pour bien évaluer les besoins en termes de structure.

Pour la Maison de santé : Obligation de suivi des soins. Amplitude 8h00- 20h00.

Structure pouvant appartenir à la Ville...d'où des loyers à régler. . A priori les professionnels ne seraient pas propriétaires.

Projet médical à créer et à réfléchir, pour pouvoir avancer sur la question du bâti.

Création de l'association. 2 médecins et 1 infirmière.
Avoir l'esprit ouvert pour mener la réflexion. Ne pas se censurer, tous les professionnels de santé ont leur utilité.

Locaux évolutifs à envisager. Si locaux temporairement non occupés, les loyers et charges ne seront pas à assurer par les professionnels présents. Convention et bail à établir dans ce sens.

Termes obligatoires pour l'ARS : Travail suivi médical et travail de prévention. Service auprès de la population.
Cahier des charges de L'ARS : actions de prévention à assurer car l'ARS apporte un soutien financier. L'ensemble du projet doit être validé par l'ARS. Mission de Tutorat à assurer auprès des jeunes praticiens.

Ville d'Orléans : Partenaires santé ; mise en réseau d'intervenants, Contrat local santé. Proposition du service santé.
Fraps, peut servir en programme de prévention.

Partie SISA : coordinatrice, coordinateur, sera vu avec la ville.
A quelle hauteur les MSP seront subventionnées ? En discussion actuellement. Travail de gestion, d'organisation...
financement assuré « en partie » par l'ARS.

Publicité et communication extérieure, pour faire connaître le projet.
Après la constitution de l'association, conférence de presse. Communication Mairie.

Appellation proposée : Maison Médicale Saint Marceau. Association loi 1901. Adresse du Dr Koçak. Adhésion symbolique de 10,00€ pour les professionnels de santé. Banque choisie : Crédit Agricole.

Prochaine réunion, Mercredi 16 mars à 20h00, au local du comité Saint Marceau, pour les professionnels de santé qui le désirent et les représentants du Comité Saint Marceau.

Prise de notes : Colombe-Marie Blet Comité Saint Marceau.